

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

Désignation des membres représentant la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale

CL20140429

LE MAIRE DE LA VILLE DE NANTES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret 89-677 du 18 septembre 1989 modifié relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires ;

Vu les délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 26 septembre 1995 et du Conseil Municipal en date des 2 et 3 octobre 1995 décidant de la fusion des comités techniques paritaires du C.C.A.S. et de la Ville ;

Vu la délibération n° 1 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014 relative à l'installation du Conseil Municipal ;

Vu la délibération n° 3 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014, désignant Mme Johanna ROLLAND, Maire de Nantes ;

Vu la délibération n° 5 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014 instituant l'élection des adjoints ;

Considérant qu'il y a lieu, suite au renouvellement du Conseil Municipal, de désigner les représentants titulaires et suppléants de la collectivité ;

ARRETE :

Article 1er - Sont désignés pour siéger en Commission Administrative Paritaire pour la catégorie A :

1°) En qualité de membres titulaires

Mme Johanna ROLLAND	Maire, Présidente
Mme Elisabeth LEFRANC	Adjointe au Maire
Mme Myriam NAEL	Adjointe au Maire
Mme Catherine PIAU	Adjointe au Maire
Mme Aïcha BASSAL	Adjointe au Maire

2°) En qualité de membres suppléants

M. Pascal BOLO	Adjoint au Maire
Mme Fabienne PADOVANI	Adjointe au Maire
Mme Abassia HAKEM	Adjointe au Maire
M. Franck NOURY	Conseiller municipal subdélégué
M. Olivier CHATEAU	Conseiller municipal subdélégué

Article 2 - Sont désignés pour siéger en Commission Administrative Paritaire pour la catégorie B :

1°) En qualité de membres titulaires

Mme Johanna ROLLAND	Maire, Présidente
Mme Elisabeth LEFRANC	Adjointe au Maire
Mme Myriam NAEL	Adjointe au Maire
Mme Catherine PIAU	Adjointe au Maire
Mme Aïcha BASSAL	Adjointe au Maire
M. Bassem ASSEH	Adjoint au Maire

2°) En qualité de membres suppléants

M. Pascal BOLO	Adjoint au Maire
Mme Fabienne PADOVANI	Adjointe au Maire
Mme Abassia HAKEM	Adjointe au Maire
M. Franck NOURY	Conseiller municipal subdélégué
M. Olivier CHATEAU	Conseiller municipal subdélégué
M. Pierre-Yves LE BRUN	Conseiller municipal subdélégué

Article 3 – Sont désignés pour siéger en Commission Administrative Paritaire pour la catégorie C

1°) En qualité de membres titulaires

Mme Johanna ROLLAND	Maire, Présidente
Mme Elisabeth LEFRANC	Adjointe au Maire
Mme Myriam NAEL	Adjointe au Maire
Mme Catherine PIAU	Adjointe au Maire
Mme Aïcha BASSAL	Adjointe au Maire
M. Bassem ASSEH	Adjoint au Maire
M. Mounir BELHAMITI	Conseiller municipal subdélégué
M. Jean-Jacques MOREAU	Conseiller municipal subdélégué

2) En qualité de membres suppléants

M. Pascal BOLO	Adjoint au Maire
Mme Fabienne PADOVANI	Adjointe au Maire
Mme Abassia HAKEM	Adjointe au Maire
M. Franck NOURY	Conseiller municipal subdélégué
M. Olivier CHATEAU	Conseiller municipal subdélégué
M. Pierre-Yves LE BRUN	Conseiller municipal subdélégué
Mme Sonia MEZIANE	Conseillère municipale subdéléguée
Mme Marie-Annick BENATRE	Adjointe au Maire

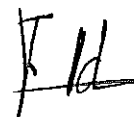
Article 4 – En l'absence du Président, la présidence des trois commissions administratives paritaires est déléguée à Mme Elisabeth LEFRANC.

Article 5 – Les représentants titulaires et suppléants désignés aux articles 1, 2 et 3 pour représenter le Conseil Municipal peuvent être appelés à siéger au conseil de discipline du personnel municipal.

Article 6 – M. le Directeur Général des Services est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

En l'Hôtel de Ville, à Nantes, le 15 MAI 2014

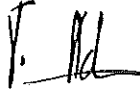
Le Maire,



Johanna ROLLAND

*Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté
qui a été affiché le 15 MAI 2014*

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Rolland', written over a horizontal line.

Johanna ROLLAND